Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_08-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze janvier deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER (procuration à G. KERLOC'H), Armelle BRARD (procuration à G. CASTEL), Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOUHINEC : Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_08-DE

2026-01-22-08 Maison du paysage – avenant à la convention

La mise en valeur et le soin à porter au paysage, constitutives de la démarche de Grand Site de France, résonne tout naturellement en Cap Sizun tant à l'échelle du Grand Site de France « Pointe du Raz en Cap Sizun » qu'au sein de l'ensemble des communes de la CCCS-PR. Cette sensibilité est précieuse et doit pouvoir accompagner les stratégies territoriales en Cap Sizun. Le plan de paysage est un instrument fondamental permettant cela. Il constitue un outil concret permettant de bâtir un projet axé sur la question du paysage, ayant une vision à court, moyen et long terme et fixant des objectifs de qualités paysagères en matière de gestion des espaces naturels, d'urbanisme, de mobilités et de transports, d'infrastructures, d'agriculture, d'énergies renouvelables, etc.

La réalisation du plan de paysage a démarré, en résidence, avec l'équipe de concepteur paysagiste Monono. Un espace dédié est mis à disposition du prestataire dans la durée de réalisation du plan de paysage. Cette « maison du projet » est un lieu d'émulation autour de la démarche de plan de paysage. Elle est à la fois l'espace de travail des résidents, un lieu de restitutions et un espace ouvert au public permettant à chacun de se saisir de l'avancée du projet, plus largement, de la question du paysage.

Le lieu, pour le temps de la mission, est situé au Ateliers Jean Moulin. La convention initiale fixait le loyer à 240 €. La tarification des espaces loués a été revue par l'A3JM. Le nouveau loyer est fixé à 438€ par mois à compter du 1er février (pour une surface de 73 m²).

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer l'avenant annexé,
Autorise le Président à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 22 janvier 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Georges CASTEL

Date de mise en ligne : le 5 février 2026